



DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

Service du BOP - Performance

1, Quai de la Douane

33064 BORDEAUX CEDEX

Site Internet : www.douanes.gouv.fr

Mél service : di-bordeaux@douane.finances.gouv.fr

BORDEAUX, LE 10 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire du Verdon sur Mer

Mairie du Verdon sur Mer
9 boulevard Lahens
33123 Le Verdon sur mer

Monsieur le Maire,

Un article du Journal du Médoc paru le vendredi 5 février dernier s'est fait l'écho de votre inquiétude concernant la fermeture de la brigade des douanes du Verdon au regard, notamment, de la reprise de l'activité du terminal à conteneurs. Cet article signale également votre intention de proposer une motion le 12 février prochain au conseil municipal du Verdon.

Afin que votre information soit la plus complète possible sur ce dossier, je souhaiterais vous apporter les précisions suivantes :

La suppression de la brigade de surveillance des douanes du Verdon s'intègre dans un projet global de réorganisation de la direction interrégionale des douanes de Bordeaux et résulte d'un processus de validation qui a associé notamment les représentants du personnel dans le cadre d'un CHSCT (vote le 7 juillet 2014) et d'un Comité Technique (fermeture du service actée le 19 novembre 2014).

Par ailleurs, comme je l'ai indiqué dans mon courrier du 14 février 2014 (ci-joint), les brigades d'Arcachon et de Bassens sont toujours susceptibles d'intervenir sur les missions douanières de contrôle dans le Médoc.

En outre, en matière de contrôle des opérations commerciales, les services douaniers de l'interrégion s'inscrivent pleinement dans le schéma logistique TCSO mis en place par le Grand Port Maritime de Bordeaux qui vise à relancer l'activité du port du Verdon.

Ainsi, le bureau de des douanes de Bassens pourra effectuer des contrôles ciblés sur le port du Verdon avec l'appui de la brigade de surveillance de Bordeaux. L'accroissement prévu du trafic du Verdon sera particulièrement suivi par mes services qui continueront à exercer l'ensemble des missions de la Douane sur ce site.

Enfin, le service de Viticulture de Pauillac conserve son activité sur l'ensemble de la péninsule médocaine, au titre de ses missions de conseil et de contrôle à l'égard des opérateurs viti-vinicoles.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L' Administrateur général des douanes
Directeur interrégional à Bordeaux



Jean-Roald L'HERMITTE

MOTION

Adoptée par le Conseil Municipal du Verdon sur Mer lors de sa séance
en date du 12 février 2016

Objet : Projet de suppression de la brigade des douanes du Verdon sur Mer en fin d'année 2016

Le syndicat UNSA Douanes a rencontré M. le Maire le 15 janvier 2015 pour l'alerter de la fermeture programmée, pour la fin d'année 2016, de la brigade des douanes du Verdon sur Mer.

Il y a environ 2 ans, M. le Directeur Régional des Douanes avait déjà communiqué avec la commune à ce sujet. La présence de la douane a toujours été liée à l'activité portuaire. Aussi, devant le projet, bien avancé à ce jour, de fermeture de la brigade, au moment où une forte activité est attendue sur le port industriel du Verdon, les élus ne peuvent que réagir vivement.

La justification première du maintien de la brigade des douanes, c'est la reprise de l'activité portuaire, à une échelle qui, à court terme, doit tripler le trafic précédent (on passera de 60.000 à 200.000 containers par an). La situation actuelle en France, en Europe, dans le monde, impose une vigilance particulière. Et c'est ce moment que choisit l'Etat pour retirer la douane de ce port qui va voir, demain, une ouverture facile dans laquelle pourront s'engouffrer les trafiquants en tous genres, les organisations terroristes etc., d'autant plus qu'une nouvelle ligne maritime s'ouvre sur l'Afrique.

Par ailleurs, un container débarqué au Verdon sur Mer sera acheminé par train sur la gare de frêt de Bruges, en n'étant toujours pas contrôlé.

Le Verdon sur Mer est un site remarquable, sur la façade Atlantique et malheureusement, déjà remarqué, pour l'introduction à l'intérieur des terres d'un trafic qui peut être d'envergure :

- passage du bac : plus de contrôle
- bateaux de plaisance (1.000 places) : plus de contrôle
- pêche : plus de contrôle
- secteur viticole : plus de contrôle...etc

Le 16 novembre dernier, M. le Président de la République annonçait la création de 1.000 postes supplémentaires dans les Douanes.

Aussi, le Conseil Municipal du Verdon sur Mer, demande non seulement le maintien de la brigade des douanes du Verdon sur Mer, mais également la création de trois postes supplémentaires sachant qu'il y a un départ en retraite cet automne.


Le Maire
Jacques BIDAT UN

Copie de cette motion est adressée à

- M. Christian ECKERT, Secrétaire d'Etat au budget
- M. le Préfet et Mme la Sous-Préfète
- Mme Pascale GOT, Députée de la Gironde, Conseillère Départementale
- M. Xavier PINTAT, Sénateur Maire de Soulac sur Mer
- M. Jean-Jacques CORSAN, Conseiller Régional
- M. Henri SABAROT, Président du Pays Médoc, Conseiller Régional
- M. Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental